

SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL

REUNION DU 14 AVRIL 2016

Date de la convocation : 8 avril 2016

L'An deux mille seize et le quatorze du mois d'avril (14.04.2016) à 14 heures 30, le Comité syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 8 avril 2016, s'est assemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

Présents : 20

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président), M. MARTY Patrick (3^{ème} Vice-Président), Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente), Mme BOURDONCLE Catherine (Titulaire), M. Mathieu ALBUGUES (Suppléant), Mme NEGRE Marie-Claude (Titulaire), M. CALAFAT Alexis (Titulaire), M. GARRIGUES Francis (Titulaire), M. GARGUY Bernard (Titulaire), M. JEANJEAN Claude (Titulaire), M. VERIL Claude (Titulaire), Mme LAMERA Emeline (Titulaire), M. TSCHOCKE Christian (Titulaire), M. RAYNAL Jean-Claude (Titulaire), M. DELBREIL Thierry (Titulaire), M. BRIOIS Xavier (Suppléant), M. QUATRE Christian (Titulaire), M. SAMAIN Hugues (suppléant).

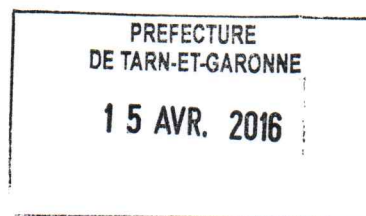
Représenté : 2

Mme TURELLA-BAYOL Frédérique a donné procuration à M. BESIERS Jean-Philippe
M. ASTRUC Christian a donné procuration à M. BERTELLI Jean-Claude

Excusé : 1

M. BENCE Jean-Marie (SIVOM des Terrasses et Vallées du Tarn et de la Garonne)

Mme Emeline LAMERA a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.



Délibération N°04/2016-09
VALIDATION DU PROJET DE CONVENTION D'EXPLOITATION DE LA
BOUCLE LOCALE OPTIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE CONFLUENCES
ET AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE PRESIDENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1425-1 et L.5721-6-1 et suivants,

Vu les statuts du syndicat mixte TGN actés par arrêté préfectoral n°82-2016-02-01-001 portant création du Syndicat mixte « Tarn-et-Garonne « Numérique »,

Vu la délibération du conseil communautaire de Terres de Confluences en date du 17 décembre 2015 et le projet de convention ci-annexé,

Après avoir exposé les tenants et aboutissants de cette convention, le Président précise la proposition de modifications proposées en séance concernant l'article 12 de la convention.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **DONNE** l'autorisation au Président du Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne numérique d'engager la discussion avec des opérateurs en vue de la signature d'une convention sur la base du projet annexé
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions avec les opérateurs qui en feraient la demande

ADOpte A LA MAJORITE

Pour : 618 VOIX

Abstention : 37 VOIX

Certifié exécutoire par le
Président compte-tenu de
l'envoi en préfecture le

15 AVR. 2016

et de la publication le

15 AVR. 2016

Fait à Montauban, le 14 Avril 2016
Le Président,

Jean-Philippe BESIERS

